

Gendarmerie du Gers et Police de l'Air : Joli coup de filet



Gendarmerie du Gers et Police de l'Air : Joli coup de filet

Le lundi 1 décembre 2025, les gendarmes de la Brigade de recherches départementale du Gers, en liaison avec la Police de l'Air et des Frontières (PAF) ont procédé à l'arrestation sur l'aéroport de Mérignac d'un individu de nationalité roumaine, impliqué dans une série de vols commis au préjudice de plusieurs établissements de jeux sur tout le territoire national de juin à août 2024.

L'enquête, menée sous la direction du parquet du Tribunal judiciaire d'Auch, avait permis de faire le lien entre le cambriolage du Casino Circus de Barbotan sur la commune de Cazaubon (32), et d'autres faits similaires commis dans les casinos de Saint-Gervais-les-Bains (74), Saint-Honoré-les-Bains (58), Alet-les-Bains (11) ou encore Andernos (33). Une trace ADN de contact prélevée sur les lieux des faits à Cazaubon par la cellule d'identification criminelle du Gers avait permis de cibler un individu impliqué sur ces faits, qui parvenait à contourner astucieusement les systèmes de détection d'intrusion pour s'attaquer aux machines à sous, pour la plupart fort heureusement vides.

L'enquête dirigée par la Brigade des recherches départementale du Gers et menée conjointement avec la Section de recherches de Toulouse a permis d'identifier rapidement le suspect. Cet individu, très mobile, est connu d'Europol pour appartenir à un groupe de criminalité organisée, à l'origine de multiples vols commis en bande organisée dans des hôtels et bijouteries, notamment en Autriche où il est recherché, en République-Tchèque, en Belgique ou en Suisse.

Ce phénomène des vols dans les établissements de jeux est bien connu des services de gendarmerie. Déjà en 2023, l'action conjointe de la Section de recherches de Toulouse, de la Brigade de recherches d'Auch, de l'Office central de la délinquance itinérante et d'Europol avait permis d'appréhender 3 ressortissants roumains, qui avaient ciblé 5 établissements de jeux du Sud-Ouest, à travers des périples de vols fulgurants commis au départ de l'Espagne.

Suite à son interpellation, l'individu a été déféré au parquet afin d'être jugé en comparution immédiate. Il a été condamné ce jour à 30 mois d'emprisonnement dont 18 mois ferme et a été incarcéré à l'issue de l'audience.

Par cette nouvelle arrestation, l'autorité judiciaire et la Gendarmerie nationale réaffirment l'importance de la coopération européenne dans la lutte contre la criminalité internationale